

CGG annonce la reconnaissance par le Tribunal Américain compétent du jugement français d'homologation de son plan de sauvegarde dans le cadre de la procédure dite de « Chapter 15 »

Paris, France – 21 décembre 2017

CGG annonce que par ordonnance rendue ce jour dans le cadre de la procédure dite de « Chapter 15 », le Tribunal Américain compétent a reconnu le jugement d'arrêté de son plan de sauvegarde rendu le 1er décembre dernier par le Tribunal de commerce de Paris. L'ordonnance du Tribunal Américain compétent donne plein effet au jugement d'arrêté du plan et interdit toute action des créanciers aux Etats-Unis qui serait incompatible avec le plan de sauvegarde. Cette ordonnance marque la dernière étape judiciaire américaine avant la mise en œuvre du plan de restructuration du groupe CGG qui devrait intervenir d'ici le 28 février 2018.

A propos de CGG :

CGG (www.cgg.com) est un leader mondial de Géosciences entièrement intégré qui offre des compétences de premier plan en géologie, géophysique, caractérisation et développement de réservoirs à une base élargie de clients, principalement dans le secteur de l'exploration et de la production des hydrocarbures. Nos trois activités, Equipement, Acquisition et Géologie, Géophysique & Réservoir (GGR) interviennent sur l'ensemble de la chaîne de valeur de l'exploration à la production des ressources naturelles. CGG emploie environ 5 400 personnes dans le monde, animées par la Passion des Géosciences, pour apporter les meilleures solutions à nos clients.

CGG est coté sur Euronext Paris SA (ISIN: 0013181864) et le New York Stock Exchange (sous la forme d'American Depositary Shares, NYSE: CGG).

Contacts

Direction Communications

Christophe Barnini
Tél : + 33 1 64 47 38 11
E-mail : invreparis@cgg.com

Relations Investisseurs

Catherine Leveau
Tél : +33 1 64 47 34 89
E-mail : invreparis@cgg.com
